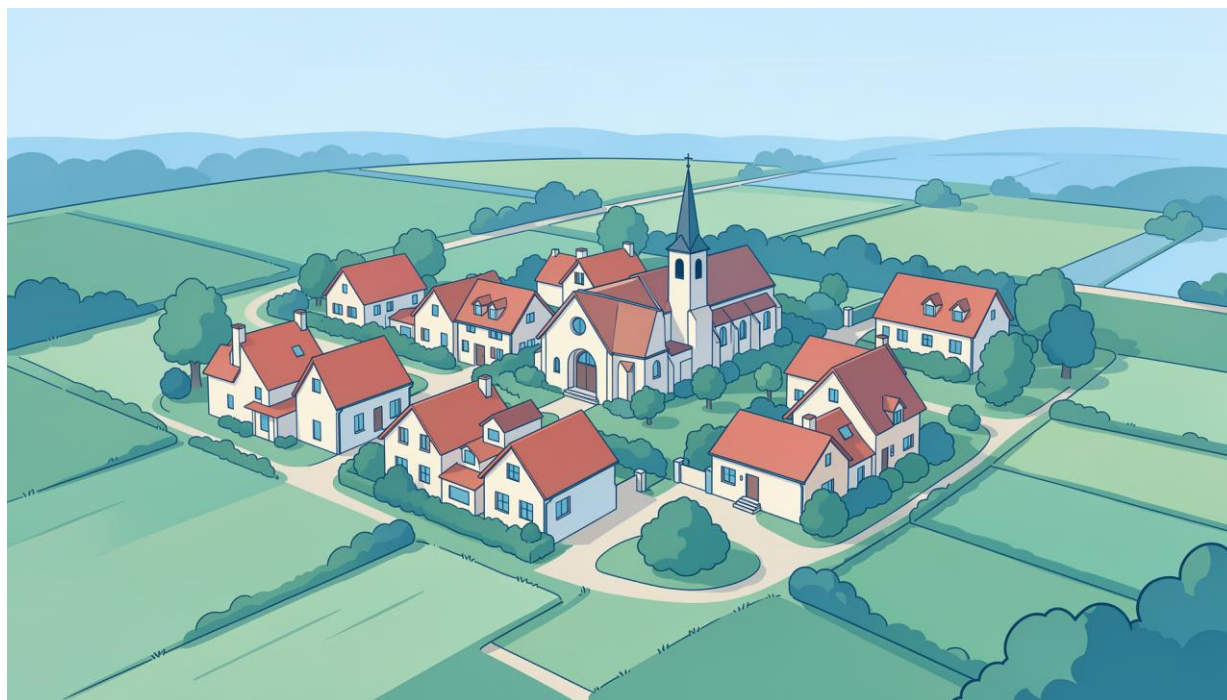




COMPRENDRE · EXPLIQUER · DECIDER



## RAPPORT D'ANALYSE FINANCIERE ET SOCIO-ECONOMIQUE

Commune de Bourgogne-Fresne

Édition du 23 juin 2026

[finances-communes.fr](https://finances-communes.fr) · [contact@finances-communes.fr](mailto:contact@finances-communes.fr)

# Sommaire

|      |                                                  |                                    |
|------|--------------------------------------------------|------------------------------------|
| 1    | Fiche synthétique de la commune.....             | 3                                  |
| 1.1  | Population .....                                 | 3                                  |
| 1.2  | Logement.....                                    | 3                                  |
| 1.3  | Economie / emploi .....                          | 4                                  |
| 2    | Budget de fonctionnement .....                   | 5                                  |
| 2.1  | Budget de fonctionnement - Dépenses.....         | 5                                  |
| 2.2  | Budget de fonctionnement - Recettes .....        | 8                                  |
| 2.3  | Evolution du budget de fonctionnement .....      | 11                                 |
| 3    | Budget d'investissement .....                    | 13                                 |
| 3.1  | Budget d'investissement - Dépenses.....          | 13                                 |
| 3.2  | Budget d'investissement - Recette .....          | 15                                 |
| 3.3  | Evolution du budget d'investissement .....       | 16                                 |
| 4    | Indicateurs clés 2024 .....                      | 18                                 |
| 5    | Epargne et remboursements .....                  | 21                                 |
| 6    | Equilibre de trésorerie 2024 .....               | 22                                 |
| 7    | Note Finances Communes .....                     | 24                                 |
| 8    | Potentiel d'investissement sur 5 ans .....       | 25                                 |
| 9    | Comparatif inter-communes .....                  | 26                                 |
| 10   | Conclusion générale .....                        | 28                                 |
| 10.1 | Synthèse.....                                    | 28                                 |
| 10.2 | Forces, faiblesses, opportunités et menaces..... | 29                                 |
| 10.3 | Pour aller plus loin.....                        | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 11   | Annexe — Lexique des indicateurs .....           | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |

# 1 Fiche synthétique de la commune

La commune de Bourgogne-Fresne, identifiée par le numéro INSEE 51075, se distingue par son cadre de vie agréable et son dynamisme local. En 2022, Bourgogne-Fresne comptait une population de 1 454 habitants, répartis sur une superficie de 2 706 hectares. Cette superficie confère à la commune une densité de population de 53,73 habitants par kilomètre carré, soulignant un équilibre harmonieux entre espace rural et développement humain. Ce rapport vise à présenter une analyse détaillée des caractéristiques et des évolutions de Bourgogne-Fresne, afin de mieux comprendre les enjeux et les perspectives de cette collectivité.

## 1.1 Population

| année | population | densité |
|-------|------------|---------|
| 2022  | 1 454      | 53.70   |
| 2016  | 1 383      | 51.10   |
| 2011  | 1 464      | 54.10   |

| 0-14 ans | 15-29 ans | 30-44 ans | 45-59 ans | 60-74 ans | 75 ans et plus |
|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| 19.40 %  | 11.50 %   | 16.50 %   | 22.10 %   | 20 %      | 10.50 %        |

- La commune de Bourgogne-Fresne compte 1 454 habitants en 2022, enregistrant une croissance démographique de +5,1 % entre 2016 et 2022, après une baisse de -5,5 % entre 2011 et 2016. Cette évolution récente positive marque un redressement de la population après une période de déclin et suggère un regain d'attractivité ou des dynamiques locales favorables.

La structure par âge de la population révèle une commune relativement jeune par rapport à la moyenne nationale. La part des moins de 15 ans est élevée, à 19,4 %, contre 17,3 % en France métropolitaine, tandis que la part des 60 ans et plus est également supérieure à la moyenne nationale (30,5 % contre 27,3 %). La proportion des 75 ans et plus est de 10,5 %, légèrement au-dessus de la moyenne nationale (10,1 %). Cette double caractéristique traduit une population à la fois jeune et vieillissante.

Ces données démographiques invitent à adapter les politiques locales en conséquence. La part élevée de jeunes enfants justifie le maintien, voire le développement, des infrastructures pour la petite enfance et des écoles. Par ailleurs, la part importante des seniors, notamment des plus âgés, nécessite un renforcement des services de santé, d'accompagnement et de maintien à domicile afin de répondre aux besoins d'une population vieillissante.

## 1.2 Logement

Le parc est composé à 95.3 % de maisons, et 75.5 % des résidences principales comptent 5 pièces ou plus.

| Indicateur logement (RP 2021) | Valeur        |
|-------------------------------|---------------|
| Logements (ensemble)          | 611 logements |
| Résidences principales        | 565 logements |
| Propriétaires                 | 80.6 %        |

- Le profil résidentiel de Bourgogne-Fresne est clairement rural ou périurbain, caractérisé par une très forte prédominance des maisons individuelles (95,3 %) par rapport à la moyenne nationale (55,7 %). La taille des logements est également importante, avec 75,5 % des résidences principales comportant cinq pièces ou plus, ce qui suggère des habitations spacieuses, adaptées à des familles ou à des modes de vie nécessitant de grands espaces.

En matière de statut d'occupation, la commune affiche un taux de résidences principales très élevé (92,5 %), supérieur à la moyenne nationale (82 %), ainsi qu'une proportion importante de propriétaires (80,6 % contre 57,5 % au niveau national). Ces chiffres indiquent une stabilité résidentielle marquée et un parc de logements majoritairement occupé par leurs propriétaires. Le taux de logements vacants n'est pas disponible pour cette commune, ce qui empêche toute analyse sur ce point.

Concernant la mobilité, Bourgogne-Fresne présente une forte dépendance à la voiture, avec 86,4 % des actifs utilisant ce mode de transport pour leurs déplacements domicile-travail. Par ailleurs, 82,4 % des actifs travaillent en dehors de la commune, ce qui traduit une fonction résidentielle marquée, probablement en lien avec un faible dynamisme économique local. Ces flux importants vers l'extérieur renforcent le rôle de Bourgogne-Fresne comme commune d'habitat plutôt que comme commune de travail.

### 1.3 Economie / emploi

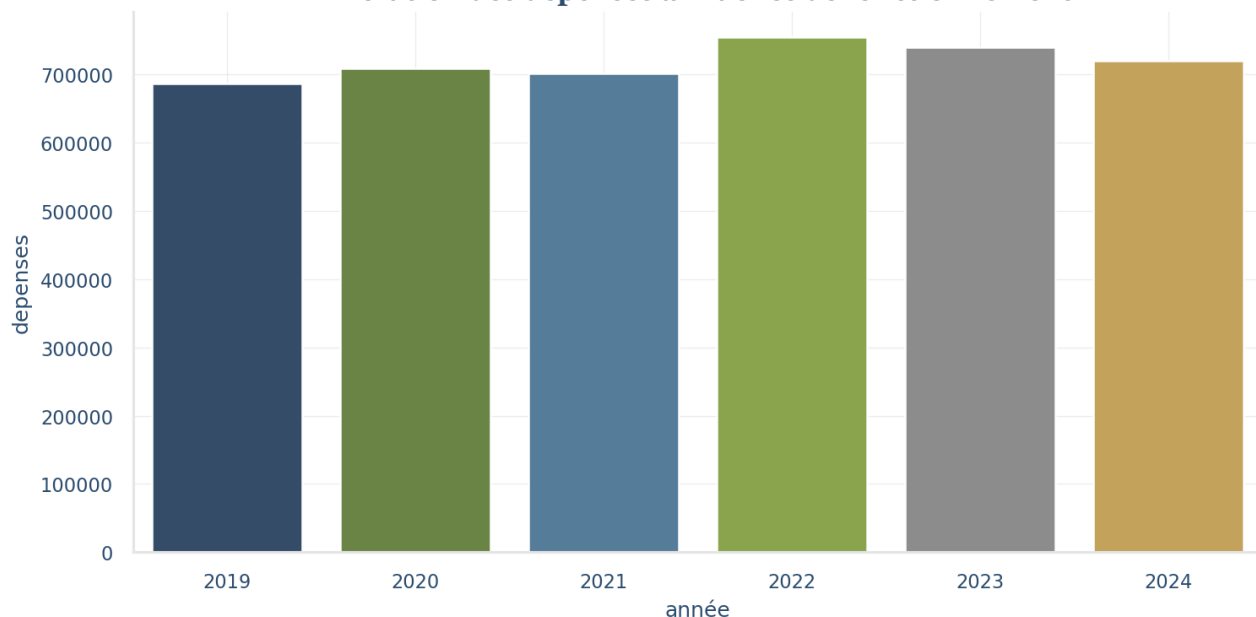
82.4 % des actifs travaillent hors de la commune. Les déplacements domicile-travail se font à 86.4 % en voiture.

## Budget de fonctionnement

### 2.1 Budget de fonctionnement - Dépenses

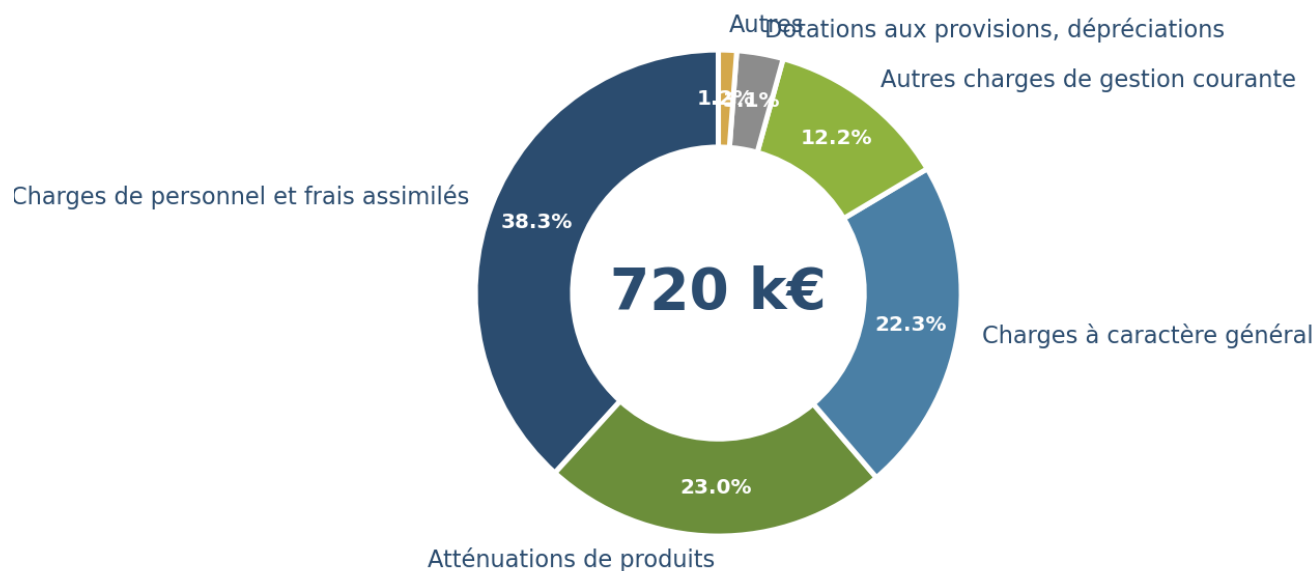
| chapitre                                                        | classe                                     | 2022                | 2023                | 2024                |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général                               | 60 - Achats et variation des stocks        | 67 545.05 €         | 66 330.68 €         | 83 761.42 €         |
|                                                                 | 61 - Services extérieurs                   | 90 622.22 €         | 88 206.56 €         | 54 414.05 €         |
|                                                                 | 62 - Autres services extérieurs            | 28 731.50 €         | 26 910.24 €         | 20 587.68 €         |
|                                                                 | 63 - Impôts, taxes et versements assimilés | 1 270.65 €          | 1 301.65 €          | 1 468.61 €          |
| <b>Sous-total 011 - Charges à caractère général</b>             |                                            | <b>188 169.42 €</b> | <b>182 749.13 €</b> | <b>160 231.76 €</b> |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés                   | 63 - Impôts, taxes et versements assimilés | 5 708.51 €          | 7 220.57 €          | 4 590.11 €          |
|                                                                 | 64 - Charges de personnel                  | 300 717 €           | 270 255.20 €        | 270 715.39 €        |
| <b>Sous-total 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b> |                                            | <b>306 425.51 €</b> | <b>277 475.77 €</b> | <b>275 305.50 €</b> |
| 014 - Atténuations de produits                                  |                                            | 155 806 €           | 165 589 €           | 165 589 €           |
| 65 - Autres charges de gestion courante                         |                                            | 71 135.85 €         | 79 042.30 €         | 87 513.14 €         |
| 66 - Charges financières                                        |                                            | 7 866.76 €          | 8 091.68 €          | 8 669.86 €          |
| 67 - Charges spécifiques                                        |                                            | 0 €                 | 3 390.80 €          | 30 €                |
| <b>Total des charges réelles</b>                                |                                            | <b>729 403.54 €</b> | <b>716 338.68 €</b> | <b>697 339.26 €</b> |
| 68 - Dotations aux provisions, dépréciations                    |                                            | 25 040.58 €         | 23 114.52 €         | 22 225.43 €         |
| <b>Total dépenses d'ordre</b>                                   |                                            | <b>25 040.58 €</b>  | <b>23 114.52 €</b>  | <b>22 225.43 €</b>  |
| <b>Total général</b>                                            |                                            | <b>754 444.12 €</b> | <b>739 453.20 €</b> | <b>719 564.69 €</b> |

### Evolution des dépenses annuelles de fonctionnement



\*

### Structure des dépenses de fonctionnement



- Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune de Bourgogne-Fresne présentent une dynamique contrastée entre 2023 (exercice N-1) et 2024 (exercice N). Les charges à caractère général (chapitre 011) enregistrent une baisse notable de -12,3 % en 2024, prolongeant la tendance à la diminution amorcée en 2023 (-2,9 %). Sur la période 2022-2024, cette dépense a reculé globalement de -14,8 %, ce qui peut traduire des efforts de maîtrise des dépenses courantes, hors personnel.

Les charges de personnel (chapitre 012) diminuent légèrement de -0,8 % entre 2023 et 2024, après une baisse plus marquée de -9,4 % en 2023. Sur l'ensemble de la période 2022-2024, elles reculent de -10,2 %, alors que le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 1,5 % sur cette même période. Cette évolution indique que la commune ne subit pas uniquement les revalorisations nationales, mais semble au contraire réduire ses charges de personnel, probablement par des choix locaux en matière d'effectifs ou de masse salariale.

Les atténuations de produits (chapitre 014) restent stables entre 2023 et 2024 (0,0 %), après une hausse cumulée de +6,3 % depuis 2022. Cette stabilité récente, après une progression initiale, peut traduire une évolution moins favorable de ce poste, à suivre pour apprécier son impact sur l'équilibre budgétaire.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) connaissent une forte progression de +10,7 % entre 2023 et 2024, confirmant la hausse déjà observée en 2023 (+11,1 %). Sur l'ensemble de la période, cette charge augmente de +23,0 %, ce qui constitue un point de vigilance au regard de cette forte progression, potentiellement liée à des dépenses insuffisamment maîtrisées ou à des besoins accrus dans certains services.

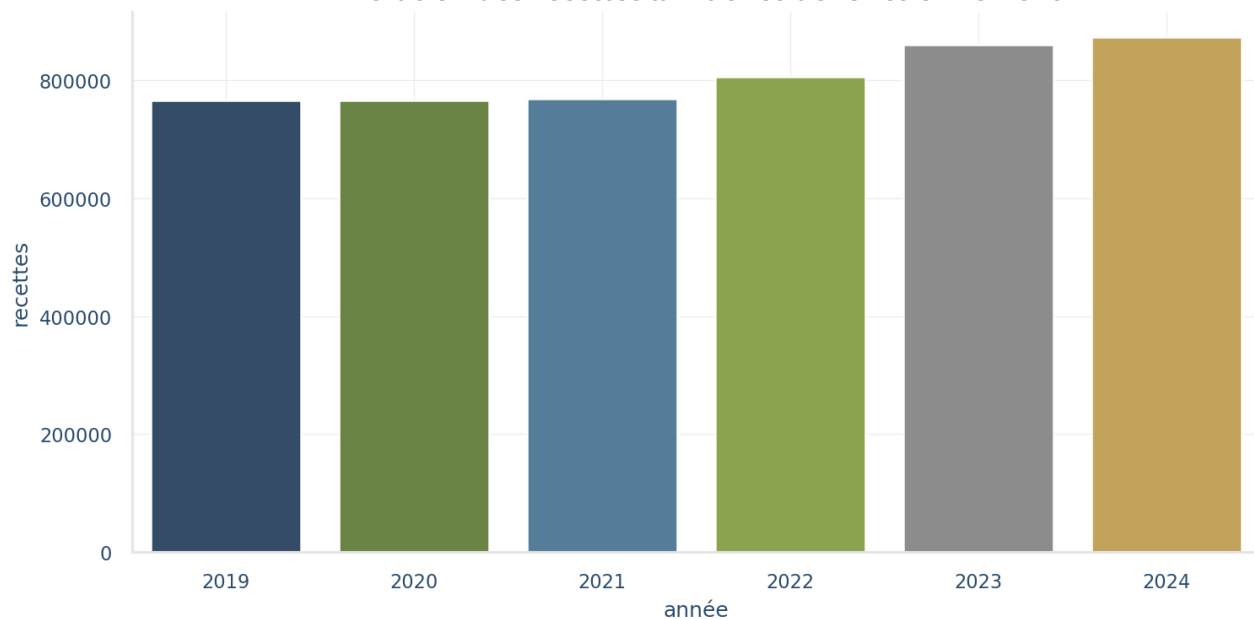
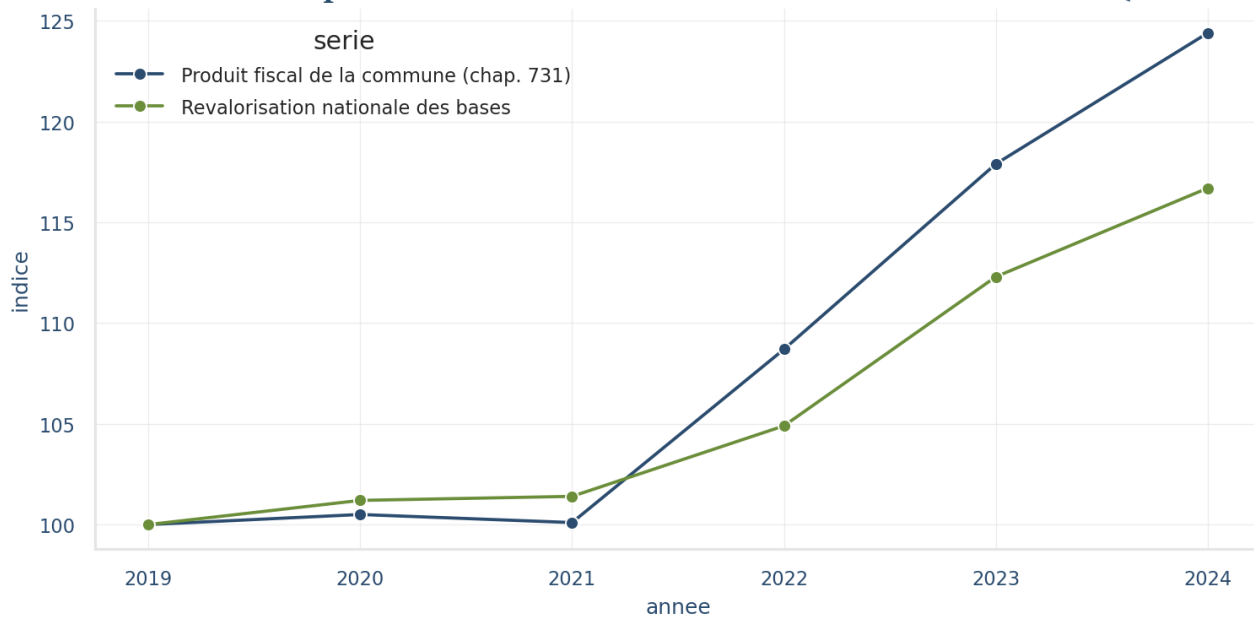
Enfin, les charges financières (chapitre 66) affichent une hausse continue (+7,1 % en 2024, +2,9 % en 2023), soit +10,2 % sur la période 2022-2024. Cette augmentation modérée peut refléter un coût de la dette en légère progression, à surveiller dans un contexte économique potentiellement inflationniste.

En synthèse, Bourgogne-Fresne parvient à contenir ses charges de personnel à un niveau inférieur à la hausse nationale du point d'indice, ce qui constitue un élément positif. Toutefois, la forte augmentation des autres charges de gestion courante et des charges financières appelle une vigilance renforcée afin de préserver la capacité d'épargne de la commune, d'autant que les charges générales diminuent fortement.

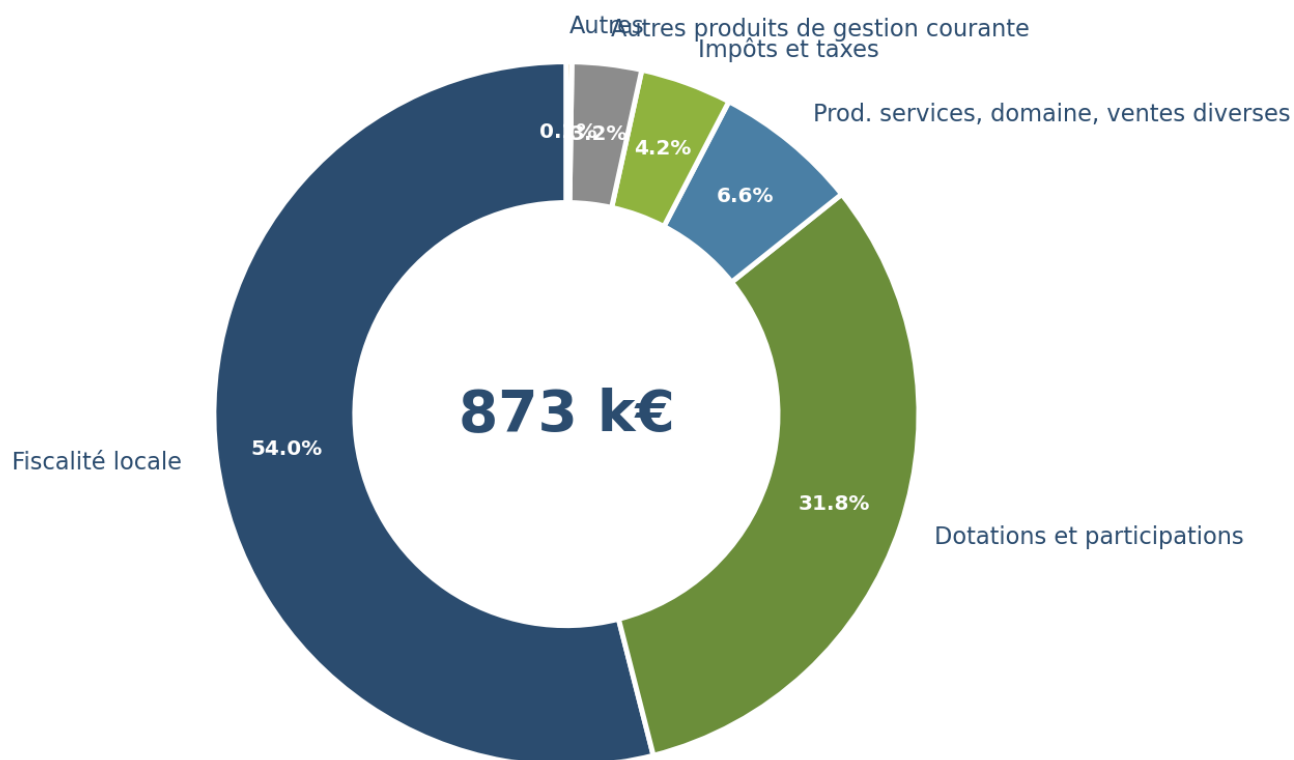
## 2.2 Budget de fonctionnement - Recettes

| chapitre                                             | classe                              | 2022                  | 2023                  | 2024                  |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>013 - Atténuations de charges</b>                 |                                     | <b>8 959.35 €</b>     | <b>2 595.36 €</b>     | <b>1 062 €</b>        |
| <b>70 - Prod. services, domaine, ventes diverses</b> |                                     | <b>52 961.86 €</b>    | <b>56 489.07 €</b>    | <b>57 948.39 €</b>    |
| <b>73 - Impôts et taxes</b>                          |                                     | <b>36 939 €</b>       | <b>36 609 €</b>       | <b>36 609 €</b>       |
| <b>731 - Fiscalité locale</b>                        |                                     | <b>411 435 €</b>      | <b>446 520 €</b>      | <b>470 926 €</b>      |
| <b>74 - Dotations et participations</b>              |                                     | <b>256 004.74 €</b>   | <b>289 434.19 €</b>   | <b>277 064.69 €</b>   |
| <b>75 - Autres produits de gestion courante</b>      |                                     | <b>36 811.72 €</b>    | <b>27 170.71 €</b>    | <b>27 810.23 €</b>    |
| <b>76 - Produits financiers</b>                      |                                     | <b>1 916.87 €</b>     | <b>1 441.75 €</b>     | <b>1 097.13 €</b>     |
| <b>Total des recettes réelles</b>                    |                                     | <b>805 028.54 €</b>   | <b>860 260.08 €</b>   | <b>872 517.44 €</b>   |
| <b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>      |                                     | <b>376 960.12 €</b>   | <b>308 633.47 €</b>   | <b>429 440.35 €</b>   |
| <b>Total général</b>                                 |                                     | <b>1 181 988.66 €</b> | <b>1 168 893.55 €</b> | <b>1 301 957.79 €</b> |
| Résultat de l'exercice                               | Recettes réelles – Dépenses réelles | 75 625 €              | 143 921.40 €          | 175 178.18 €          |
| Solde de l'exercice                                  | Résultat + 002                      | 452 585.12 €          | 452 554.87 €          | 604 618.53 €          |



**Evolution des recettes annuelles de fonctionnement****Fiscalité locale : produit communal vs revalorisation nationale des bases (base 100)**

## Structure des recettes de fonctionnement



- Les recettes réelles de la commune de Bourgogne-Fresne en matière d'imposition directe (chapitre 731) affichent une croissance de 5,5 % entre 2023 (N-1) et 2024 (N). Cette augmentation est à rapprocher de la revalorisation nationale forfaitaire des bases fiscales de +3,9 % sur le dernier exercice, soit +11,3 % en cumulé sur la période 2022-2024. L'écart modéré entre ces deux valeurs suggère que la progression du produit fiscal communal résulte principalement d'un effet mécanique lié à la revalorisation des bases décidée par l'État, sans indication claire d'une hausse des taux d'imposition ou d'un élargissement significatif de l'assiette fiscale communale. Cette relative stabilité fiscale limite les risques d'insatisfaction des contribuables locaux.

Les dotations et participations (chapitre 74) ont connu une évolution contrastée : après une hausse notable de +13,1 % entre 2022 et 2023, elles reculent de -4,3 % entre 2023 et 2024. Malgré ce repli récent, la tendance sur la période reste globalement positive (+8,2 % sur 2022-2024). Cette volatilité peut refléter des ajustements des transferts financiers de l'État et d'autres partenaires, ce qui constitue un facteur d'incertitude pour l'équilibre budgétaire de la commune, notamment si cette baisse devait se poursuivre.

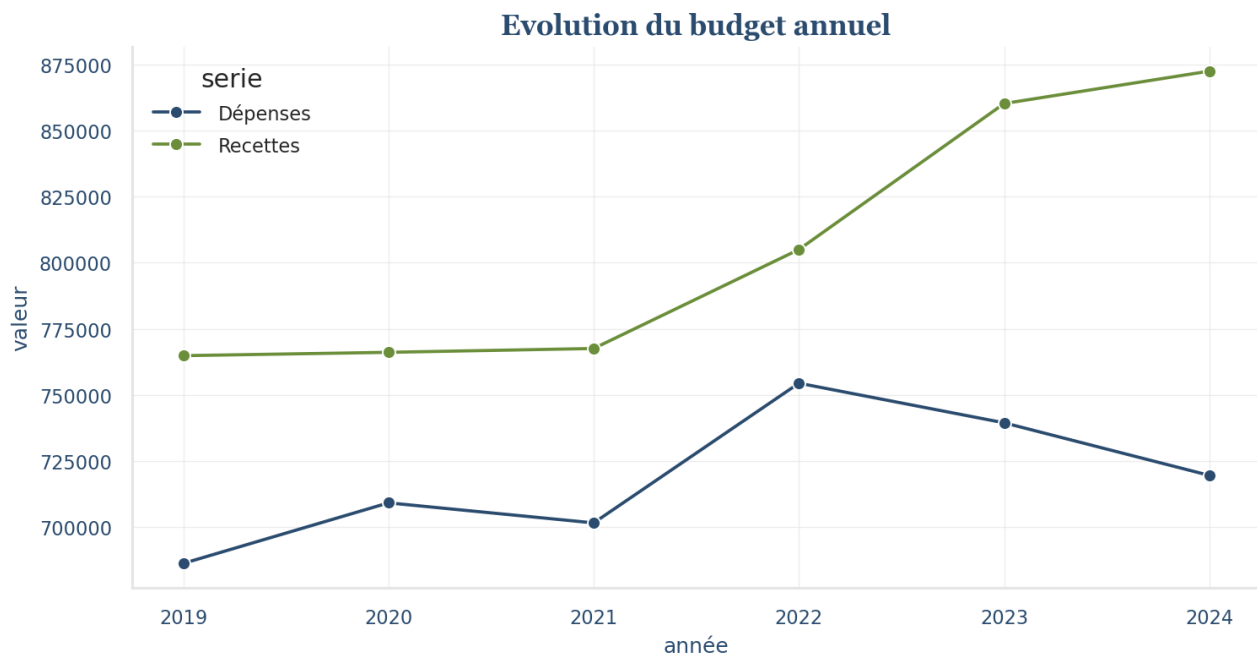
Les autres recettes réelles de fonctionnement présentent des dynamiques hétérogènes : les produits des services, du domaine et des ventes diverses (chapitre 70) progressent modérément de +2,6 % entre N-1 et N, poursuivant une croissance régulière (+9,4 % sur la période). En revanche, les produits financiers (chapitre 76)

subissent une forte baisse continue (-23,9 % entre 2023 et 2024, -42,8 % sur la période), ce qui peut indiquer une moindre rentabilité des placements ou une réduction des disponibilités financières. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) se redressent légèrement (+2,4 % entre N-1 et N) après une forte chute en 2023.

Enfin, les atténuations de charges (chapitre 013) restent marginales en volume et poursuivent leur recul marqué (-59,1 % entre 2023 et 2024, -88,1 % sur la période), ce poste n'ayant plus d'impact significatif sur les recettes réelles.

En synthèse, la commune de Bourgogne-Fresne bénéficie d'une stabilité fiscale, avec une progression du produit fiscal conforme à la revalorisation nationale des bases, ce qui limite les tensions locales liées à l'imposition. Toutefois, la volatilité des dotations et la baisse des produits financiers appellent à la vigilance afin d'assurer la pérennité des ressources de fonctionnement. La diversification et la maîtrise des autres recettes courantes constituent un levier important pour maintenir un bon niveau d'épargne brute, au regard du taux national moyen de 14,1 % en 2024.

## 2.3 Evolution du budget de fonctionnement



- Sur l'ensemble de la période 2019-2024, la commune de Bourgogne-Fresne présente une évolution relativement favorable et divergente de ses recettes et de ses dépenses. En effet, les recettes ont augmenté globalement de 14,1 % tandis que les dépenses n'ont progressé que de 3,2 %. Cette divergence est favorable à la capacité d'épargne de la commune, qui bénéficie d'une croissance plus soutenue de ses ressources réelles que de ses charges de fonctionnement.

Le taux d'épargne brute évolue de manière contrastée, mais globalement positive. Il démarre à 11,7 % en 2019, descend à un point bas de 9,4 % en 2022, puis remonte fortement pour atteindre 20,1 % en 2024. Sur l'ensemble de la période, le taux d'épargne brute reste donc supérieur au seuil d'alerte de la DGFIP de 7 % et dépasse nettement la moyenne nationale de 14,1 % en 2024, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise financière et d'une capacité d'autofinancement solide.

L'année 2022 constitue un point d'inflexion notable, avec une forte hausse des dépenses (+10,7 %) et une augmentation significative des recettes (+4,9 %). Cette double variation importante, bien que de sens différent, pourrait évoquer un changement de périmètre ou un ajustement de compétences entre la commune et son intercommunalité. Ensuite, en 2023 et 2024, la commune affiche une baisse des dépenses (-1,8 % puis -2,7 %), conjuguée à une croissance continue des recettes (+6,9 % puis +1,4 %), ce qui explique la forte amélioration du taux d'épargne brute.

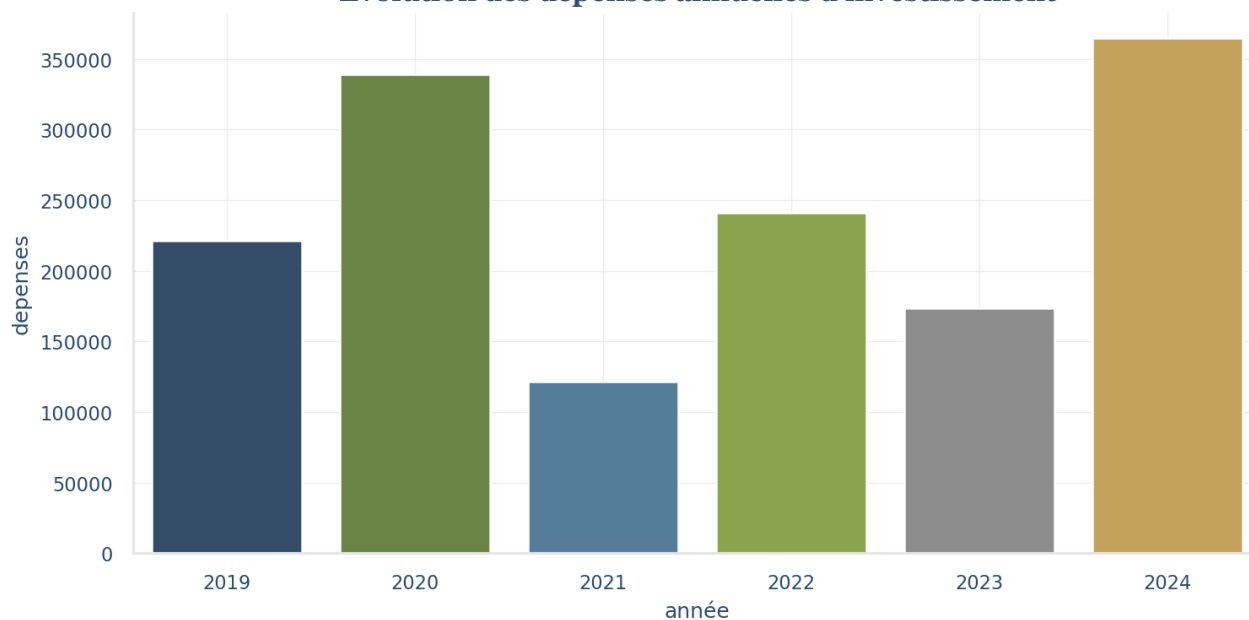
Si cette tendance se poursuit, avec une croissance modérée des recettes et une maîtrise, voire une diminution progressive, des dépenses, la commune ne semble pas exposée à un risque de croisement défavorable entre recettes et dépenses. L'épargne brute devrait rester positive, voire s'améliorer, garantissant ainsi une bonne santé financière à moyen terme.

### 3 Budget d'investissement

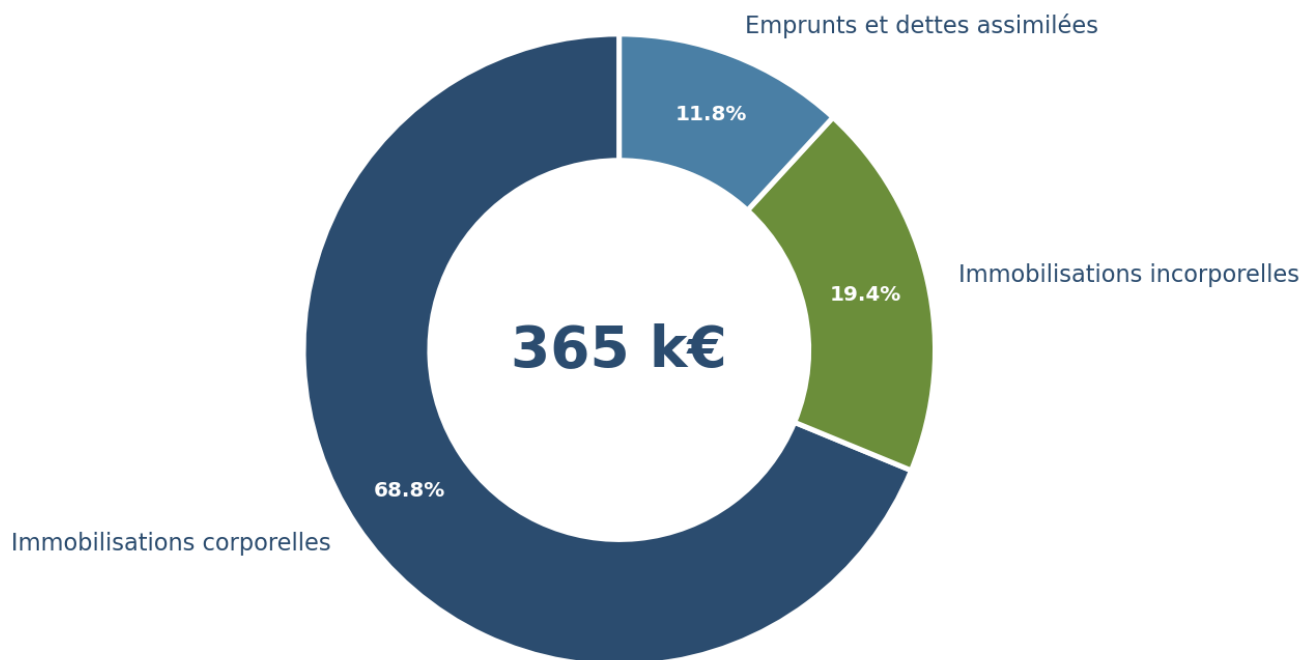
#### 3.1 Budget d'investissement - Dépenses

| chapitre                           | 2022                | 2023                | 2024                |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 13 - Subventions d'investissement  | 20 000 €            | 0 €                 | 0 €                 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 51 937.71 €         | 45 657.56 €         | 43 122.21 €         |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 21 348 €            | 25 661.82 €         | 70 744.48 €         |
| 21 - Immobilisations corporelles   | 147 863.09 €        | 102 054.43 €        | 250 765.94 €        |
| <b>Total dépenses réelles</b>      | <b>241 148.80 €</b> | <b>173 373.81 €</b> | <b>364 632.63 €</b> |
| <b>Total général</b>               | <b>241 148.80 €</b> | <b>173 373.81 €</b> | <b>364 632.63 €</b> |

Evolution des dépenses annuelles d'investissement



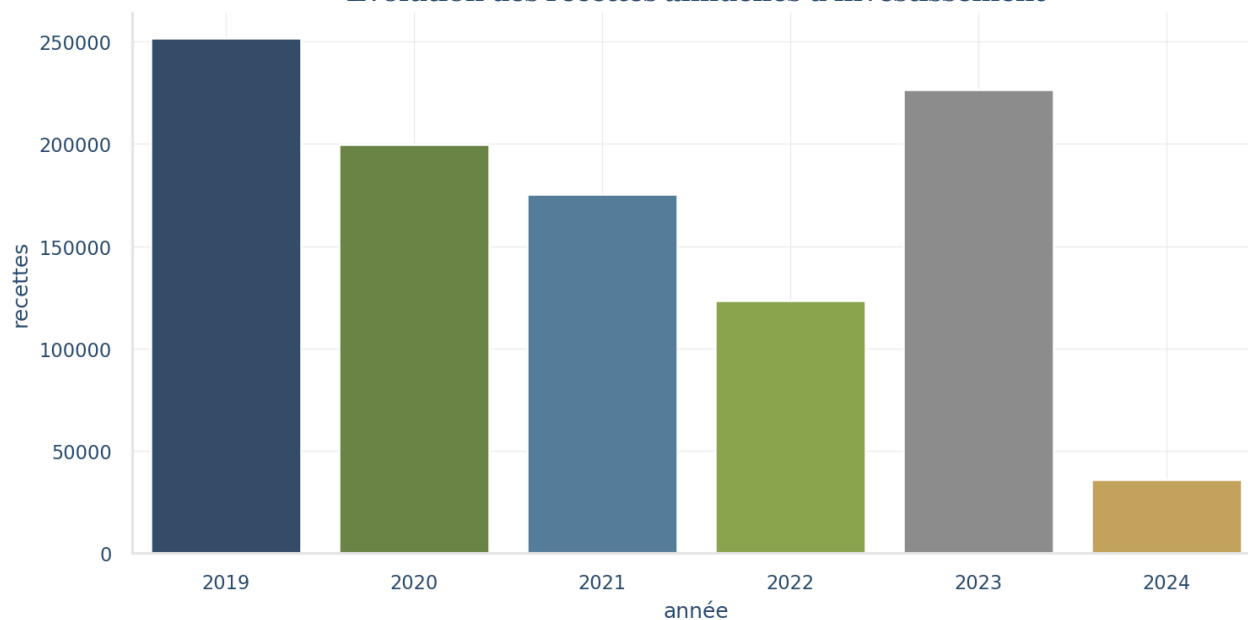
## Structure des dépenses d'investissement



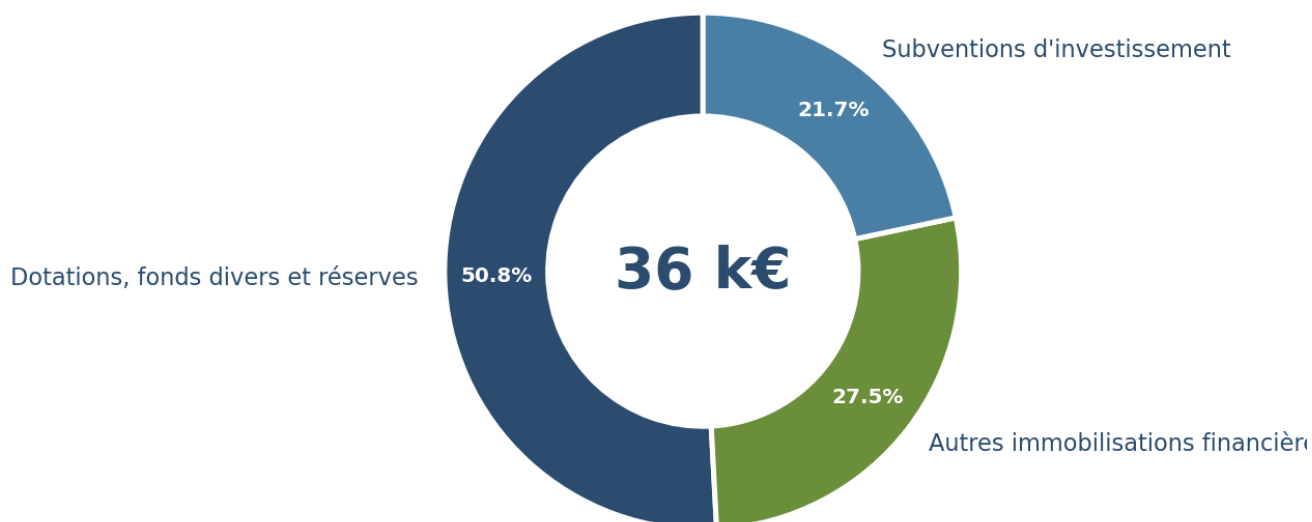
### 3.2 Budget d'investissement - Recette

| chapitre                                                  | 2022                | 2023                | 2024               |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                  | 7 432.21 €          | 133 822.26 €        | 18 277.78 €        |
| 10 └─ dont 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés | 0 €                 | 118 911.07 €        | 0 €                |
| 13 - Subventions d'investissement                         | 28 714.50 €         | 34 141 €            | 7 792 €            |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                        | 75 000 €            | 47 250 €            | 0 €                |
| 27 - Autres immobilisations financières                   | 12 445.74 €         | 11 169.70 €         | 9 879.48 €         |
| <b>Total recettes réelles</b>                             | <b>123 592.45 €</b> | <b>226 382.96 €</b> | <b>35 949.26 €</b> |
| <b>Total général</b>                                      | <b>123 592.45 €</b> | <b>226 382.96 €</b> | <b>35 949.26 €</b> |

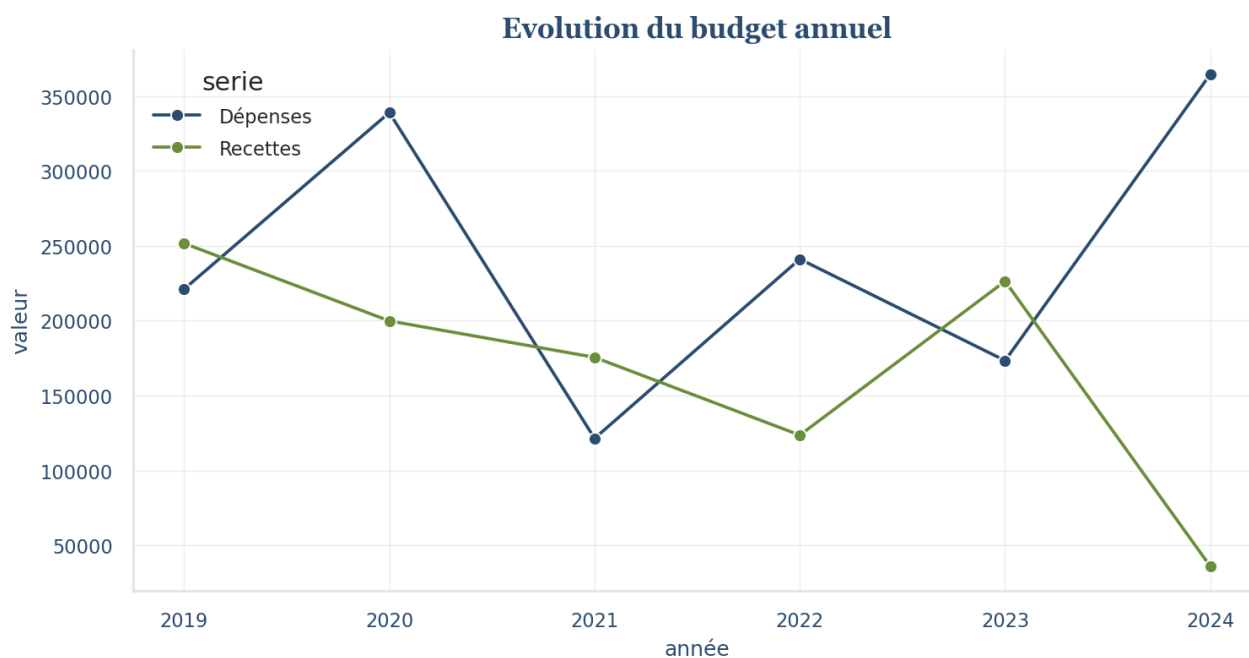
Evolution des recettes annuelles d'investissement



## Structure des recettes d'investissement



### 3.3 Evolution du budget d'investissement





- Sur les trois exercices 2022 à 2024, la commune de Bourgogne-Fresne a engagé des dépenses réelles d'investissement fluctuantes, avec un pic significatif en 2024 (**364 633 €**), cohérent avec le montant total des dépenses d'investissement de l'exercice N (équipement + remboursement du capital), soit **364 633 €**. Les dépenses d'équipement en 2024 s'élèvent à **321 510 €**, ce qui traduit un effort d'investissement soutenu dans les infrastructures et les équipements.

Le recours à l'emprunt varie notablement : **75 000 €** en 2022, **45 000 €** en 2023, et aucun nouvel emprunt en 2024. En 2023, la commune a contracté **45 000 €** de nouveaux emprunts, auxquels s'ajoutent **2 250 €** de dépôts et cautionnements, soit un total de **47 250 €** au chapitre 16. Cette évolution traduit une gestion prudente du financement externe, avec un recours à l'emprunt limité en 2024, année où les dépenses sont les plus élevées.

Le solde réel d'investissement présente une alternance entre déficit et excédent : négatif en 2022 (**-117 556 €**), positif en 2023 (**53 009 €**), puis fortement négatif en 2024 (**-328 683 €**). En 2024, l'absence de nouvel emprunt, conjuguée à un solde négatif important, suggère un financement par prélèvement sur le fonds de roulement, ce qui peut traduire une phase d'investissement intense sans recours accru à la dette.

La capacité d'autofinancement, via l'épargne brute, progresse sur la période, passant de **75 625 €** en 2022 à **175 178 €** en 2024, offrant un levier important pour financer les investissements. La commune semble ainsi renforcer sa capacité de financement interne, notamment en 2023 et 2024.

Sur la période, les dépenses réelles d'investissement cumulées s'élèvent à **779 155 €**, tandis que les subventions reçues totalisent **70 648 €**, soit un taux de couverture par les subventions de seulement 9,1 %. Ce faible taux de couverture interroge : attendez-vous des versements de subventions, ou avez-vous besoin d'un accompagnement pour constituer les dossiers de demande de subvention ?

## 4 Indicateurs clés 2024

| Indicateur                                 | Valeur       | En bref                                                 |
|--------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------|
| Trésorerie au 31/12                        | 365 431.94 € | Disponibilités immédiates à la clôture                  |
| Trésorerie en jours                        | 191.30 j     | Jours de dépenses couverts par la trésorerie            |
| Excédent de fonctionnement de l'année      | 152 952.75 € | Bénéfice annuel de la commune                           |
| Report à nouveau N-1                       | 429 440.35 € | Réserve accumulée des excédents passés                  |
| Report à nouveau de l'année                | 582 393.10 € | Report N-1 + excédent de l'année                        |
| Encours de dette LMT au 31/12              | 246 734.37 € | Capital restant dû à la banque                          |
| Crédit de trésorerie                       | 0 €          | Découvert bancaire à court terme                        |
| Taux d'endettement                         | 28.30 %      | Dette rapportée aux recettes annuelles                  |
| Épargne brute (CAF brute)                  | 175 178.18 € | Ressource propre avant remboursement de la dette        |
| Taux d'épargne brute                       | 20.10 %      | Épargne brute rapportée aux recettes                    |
| Épargne nette                              | 132 055.97 € | Capacité d'investissement sans nouvel emprunt           |
| Taux d'épargne nette                       | 15.10 %      | Épargne nette rapportée aux recettes                    |
| Capacité de désendettement (années)        | 1.40 ans     | Années pour rembourser toute la dette                   |
| Taux d'incompressibilité des dépenses      | 77 %         | Part des dépenses incompressibles                       |
| Marge d'autofinancement courant            | 84.90 %      | Part des recettes absorbée par dépenses + remboursement |
| Subventions à des personnes de droit privé | 15 081 €     | Aides aux associations et structures privées            |
| Indemnités et frais des élus               | 64 776.36 €  | Rémunération du maire et des adjoints                   |
| Indice d'autonomie financière              | 54 %         | Part des recettes propres dans le total                 |
| Taux de DGF                                | 30.10 %      | Poids de la dotation État dans les recettes             |
| Effort d'équipement par habitant           | 221.12 €/hab | Investissement annuel moyen par habitant                |

- trésorerie au 31/12 : cet indicateur représente les disponibilités immédiates de la commune à la clôture de l'exercice, sans seuil réglementaire spécifique ; son niveau s'apprécie en fonction de la taille du budget et de la population. Les valeurs historiques montrent une trésorerie de **353 103 €** en 2022, **402 492 €** en 2023, puis une valeur canonique de **365 432 €** en 2024, indiquant une légère baisse après un pic en 2023. Avec **365 432 €** en 2024, la trésorerie est favorable pour une commune de 1454 habitants, offrant une réserve confortable adaptée à sa taille.
- trésorerie en jours : cet indicateur mesure le nombre de jours de fonctionnement que la commune peut financer avec sa trésorerie disponible ; la valeur cible est d'au moins 125 jours pour une gestion sereine, et en dessous de 85 jours, la situation devient critique. Sur les trois derniers exercices, la trésorerie en jours est passée de 176,7 jours en 2022 à 205,1 jours en 2023, puis à 191,27 jours en 2024 (valeur canonique), traduisant une légère baisse après un pic en 2023. Avec 191,27 jours en 2024, la situation est très bonne et témoigne d'une gestion prudente, assurant une marge de sécurité importante.
- excédent de fonctionnement (€) : cet indicateur mesure le résultat de fonctionnement de l'exercice, qui doit être positif pour garantir l'équilibre budgétaire légal et éviter un déséquilibre structurel. La commune a vu son excédent progresser de **50 584 €** en 2022 à **120 807 €** en 2023, puis à **152 953 €** en 2024, traduisant une amélioration régulière de sa capacité à dégager un résultat positif. Avec un excédent de fonctionnement de **152 953 €** en 2024, la situation est favorable et confirme une gestion équilibrée.
- report à nouveau N-1 (€) : ce solde créditeur représente les résultats cumulés non affectés des exercices antérieurs et doit rester positif pour préserver une bonne santé financière. La valeur a fluctué de **376 960 €** en 2022 à **308 633 €** en 2023, puis remonte à **429 440 €** en 2024, montrant une évolution positive après un recul en 2023. Avec **429 440 €** en 2024, le report à nouveau est favorable, offrant une réserve solide pour absorber d'éventuels aléas.
- encours dette LMT (€) : ce stock de dette à moyen et long terme doit être analysé dans son évolution et au regard des recettes, sans seuil absolu. L'encours a légèrement diminué de **290 514 €** en 2022 à **289 857 €** en 2023, puis à **246 734 €** en 2024, traduisant un désendettement progressif. Avec **246 734 €** en 2024, la situation est favorable, la commune réduisant son endettement de manière maîtrisée.
- crédit de trésorerie (€) : ce solde doit idéalement être nul en fin d'année afin d'éviter des tensions de trésorerie. La commune affiche **0 €** pour les trois exercices 2022, 2023 et 2024, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse, sans recours à des lignes de trésorerie. La situation en 2024 est donc très bonne.
- taux d'endettement (%) : ce ratio mesure le poids de la dette par rapport aux ressources courantes et doit rester en dessous de 50 % pour préserver une bonne santé financière. Le taux a évolué de 36,1 % en 2022 à 33,7 % en 2023, puis à 28,3 % en 2024, indiquant une amélioration constante. Avec 28,3 % en 2024, la situation est très bonne et place la commune dans une position financière saine.
- épargne brute (€) : cette capacité d'autofinancement, avant remboursement de la dette, doit rester positive et idéalement élevée pour financer l'investissement. Elle est passée de **75 625 €** en 2022 à **143 921 €** en 2023, puis à **175 178 €** en 2024, traduisant une progression significative. Avec **175 178 €** en 2024, la commune dispose d'une marge favorable pour financer ses projets.
- taux d'épargne brute (%) : ce ratio central doit idéalement dépasser 15 % pour un budget équilibré. Il est passé de 9,4 % en 2022 à 16,7 % en 2023, puis à 20,1 % en 2024, dépassant largement la moyenne

nationale de 14,1 %. Avec 20,1 % en 2024, la situation est très bonne et témoigne d'une bonne capacité d'autofinancement.

- **épargne nette (€) :** cette capacité d'autofinancement, après remboursement de la dette, doit rester positive pour autofinancer l'investissement, même si un taux inférieur à 5 % traduit une marge faible. L'épargne nette a progressé de **23 687 €** en 2022 à **98 264 €** en 2023, puis à **132 056 €** en 2024, confirmant une amélioration. Avec **132 056 €** en 2024, la commune dispose d'une marge favorable pour financer ses investissements sans recourir excessivement à l'emprunt.
- **taux d'épargne nette (%) :** ce taux doit idéalement dépasser 10 % pour assurer une bonne autonomie ; entre 0 et 5 %, la marge est faible. Il est passé de 2,9 % en 2022 à 11,4 % en 2023, puis à 15,1 % en 2024, traduisant un net redressement. Avec 15,1 % en 2024, la situation est très bonne et confirme une autonomie financière satisfaisante.
- **capacité de désendettement (années) :** ce ratio indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette grâce à l'épargne brute ; il doit rester inférieur à 12 ans. La capacité de désendettement a fortement diminué, passant de 3,8 années en 2022 à 2,0 années en 2023, puis à 1,4 années en 2024, traduisant un désendettement accéléré. Avec 1,4 années en 2024, la situation est très bonne, la commune maîtrisant efficacement son endettement.
- **taux d'incompressibilité (%) :** ce taux mesure la part des dépenses peu flexibles et doit rester en dessous de 50 % pour préserver la marge de manœuvre. La commune affiche des taux très élevés de 74,2 % en 2022, 74,0 % en 2023 et 77,0 % en 2024, indiquant une forte rigidité des dépenses. Avec 77,0 % en 2024, la situation est préoccupante et limite la capacité d'adaptation budgétaire.
- **marge d'autofinancement courant (%) :** ce ratio mesure la pression des dépenses courantes et du remboursement de la dette sur les recettes, et doit rester en dessous de 90 % pour une situation saine. Les valeurs sont de 97,1 % en 2022, 88,6 % en 2023, puis 84,9 % en 2024, traduisant une amélioration notable. Avec 84,9 % en 2024, la situation est favorable, offrant une marge de manœuvre correcte.
- **subventions à des personnes de droit privé (€) :** ce montant doit être apprécié au regard du budget de fonctionnement et de son évolution. La commune a versé **10 732 €** en 2022, **12 850 €** en 2023, puis **15 081 €** en 2024, traduisant une augmentation régulière. Avec **15 081 €** en 2024, le niveau est cohérent avec la taille du budget et reste favorable.
- **indemnités élus (€) :** ce poste est encadré réglementairement et doit rester stable dans le temps. Les montants sont de **60 401 €** en 2022, **61 191 €** en 2023, puis **64 776 €** en 2024, montrant une légère progression. Avec **64 776 €** en 2024, le niveau reste conforme aux attentes pour une commune de cette taille ; la situation est favorable.
- **autonomie financière (%) :** ce ratio mesure la part des recettes issues de la fiscalité locale directe, à comparer à l'effort fiscal de la strate. La commune affiche 51,1 % en 2022, 51,9 % en 2023, puis 54,0 % en 2024, traduisant une légère progression. Avec 54,0 % en 2024, la situation est favorable, la commune affichant une autonomie correcte malgré un effort fiscal inférieur à la moyenne de la strate.
- **taux de DGF (%) :** ce taux mesure la dépendance aux dotations de l'État, qui doit rester modérée. La commune présente 30,2 % en 2022, 29,4 % en 2023, puis 30,1 % en 2024, traduisant une stabilité. Avec 30,1 % en 2024, la situation est favorable, la dépendance aux dotations étant maîtrisée.

- effort d'équipement (€/hab) : cet indicateur mesure l'investissement annuel rapporté à la population et doit être relativisé à l'aide d'une moyenne sur 5 ans pour les petites communes. La commune a un effort de **116 €/hab** en 2022, **88 €/hab** en 2023, puis **221 €/hab** en 2024, traduisant une forte variabilité liée aux cycles d'investissement. Avec **221 €/hab** en 2024, la commune réalise un effort d'équipement exceptionnel cette année, bien supérieur à la moyenne quinquennale de **124 €/hab**, ce qui est cohérent pour une petite commune.
- capacité de désendettement moyenne 5 ans (années) : pour les petites communes, cet indicateur lissé est plus pertinent que la valeur annuelle et doit rester en dessous de 12 ans. La commune affiche une capacité de désendettement stable de 2,4 années sur 5 ans, ce qui confirme une gestion saine et maîtrisée de la dette. Avec 2,4 années en moyenne sur 5 ans, la situation est très bonne, assurant une capacité durable de remboursement de la dette.

## 5 Épargne et remboursements

| Poste                    | 2019        | 2020        | 2021         | 2022        | 2023         | 2024         |
|--------------------------|-------------|-------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| Remboursement du capital | 48 874.14 € | 72 307.85 € | 64 643.66 €  | 51 937.71 € | 45 657.56 €  | 43 122.21 €  |
| Épargne brute            | 89 277.40 € | 81 748.35 € | 108 555.69 € | 75 625 €    | 143 921.40 € | 175 178.18 € |
| Épargne nette            | 40 403.26 € | 9 440.50 €  | 43 912.03 €  | 23 687.29 € | 98 263.84 €  | 132 055.97 € |

- L'épargne brute de la commune de Bourgogne-Fresne présente une tendance globale à l'amélioration sur la période 2020-2024. Elle évolue de **81 748 €** en 2020 à **175 178 €** en 2024, avec un taux d'épargne brute passant de 10.7 % à 20.1 %. Après une légère baisse en 2022 (**75 625 €**, 9.4 %), ce taux dépasse la moyenne nationale de 14,1 % en 2024, ce qui indique une situation financière saine à cet horizon.

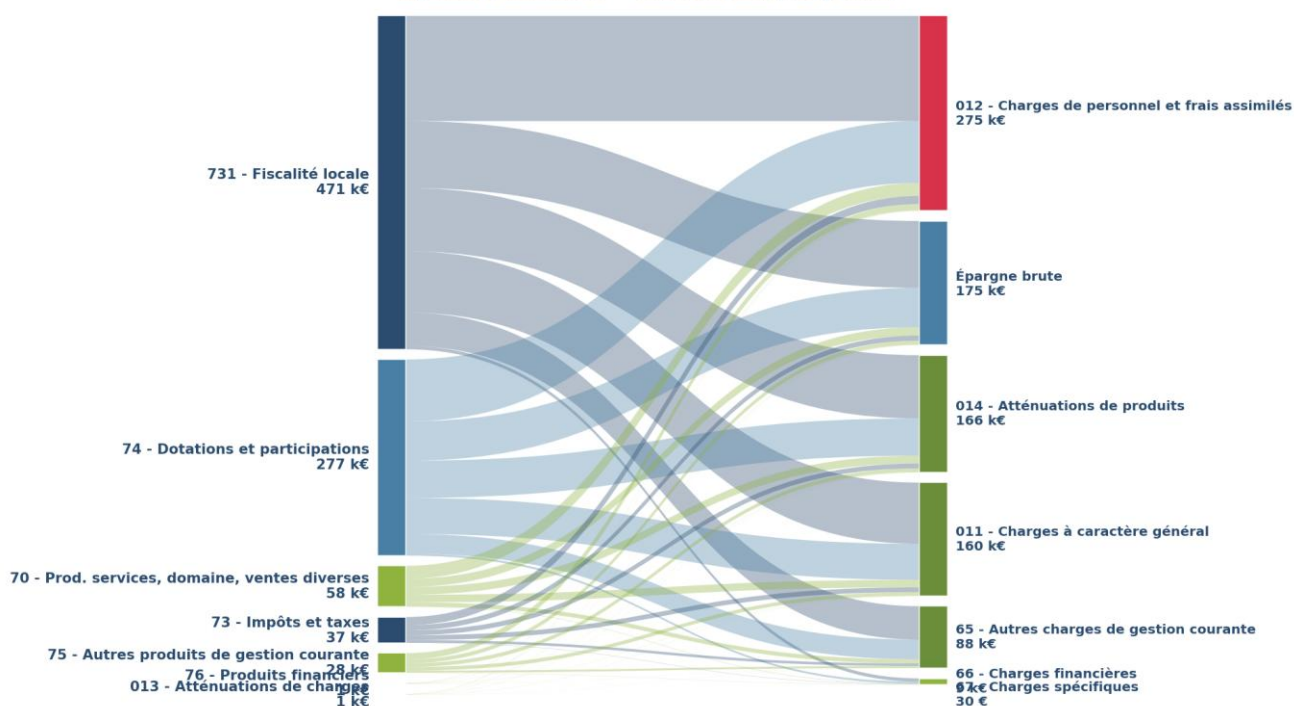
Le remboursement du capital diminue progressivement, passant de **72 308 €** en 2020 à **43 122 €** en 2024. Cette baisse du service de la dette a un effet positif sur l'épargne nette, qui augmente significativement de **9 440 €** en 2020 à **132 056 €** en 2024. Le taux d'épargne nette suit la même dynamique, passant de 1.2 % à 15.1 %.

La capacité d'autofinancement des investissements s'améliore nettement sur la période. L'épargne nette reste positive chaque année, avec des valeurs comprises entre **9 440 €** (2020) et **132 056 €** (2024). Il n'y a donc aucune alerte à formuler concernant une épargne nette négative. La commune semble ainsi disposer d'une marge de manœuvre croissante pour financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

## 6 Equilibre de trésorerie 2024

| Élément                           | Montant       |
|-----------------------------------|---------------|
| Recettes de fonctionnement        | 872 517.44 €  |
| Dépenses de fonctionnement        | 697 339.26 €  |
| Épargne brute                     | 175 178.18 €  |
| Remboursement du capital          | 43 122.21 €   |
| Épargne nette                     | 132 055.97 €  |
| Dépenses d'équipement             | 321 510.42 €  |
| Dépenses totales d'investissement | 364 632.63 €  |
| Recettes d'investissement         | 35 949.26 €   |
| Nouvel emprunt                    | 0 €           |
| Variation du fonds de roulement   | -153 505.19 € |
| Trésorerie 31/12                  | 365 431.94 €  |

Équilibre financier — flux recettes / dépenses



- La formation du solde de trésorerie pour l'exercice 2024 fait apparaître une épargne brute de **175 178 €**. Après remboursement du capital de **43 122 €**, l'épargne nette s'établit à **132 056 €**, ce qui indique une capacité d'autofinancement positive après remboursement de la dette.

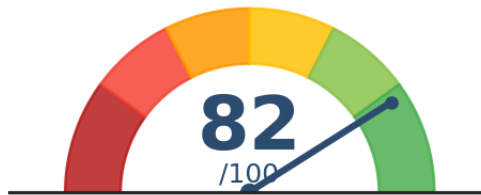
Le financement de l'investissement repose sur des ressources totales d'investissement de **168 005 €**, composées de l'épargne nette (**132 056 €**) et des recettes d'investissement (**35 949 €**), sans nouvel emprunt. Ces ressources sont insuffisantes pour couvrir les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **321 510 €**, ce qui conduit à un prélèvement sur le fonds de roulement de **-153 505 €**.

Malgré ce prélèvement, la trésorerie finale reste élevée à **365 432 €**, soit 191,27 jours de fonctionnement pour une population de 1454 habitants (INSEE RP 2022). La commune se finance donc principalement par autofinancement et par les recettes d'investissement, avec un recours nul à l'emprunt en 2024, mais elle compense le déficit d'investissement par un prélèvement important sur son fonds de roulement. Ce prélèvement peut entraîner un risque de tension de trésorerie à moyen terme si cette tendance se poursuit.

## 7 Note Finances Communes

### Note Finances Communes : 82/100 — Situation financière solide

#### Note Finances Communes



La commune de Bourgogne-Fresne a obtenu une note globale de 82 sur 100, ce qui correspond à une « situation financière solide ». Cette évaluation traduit une gestion saine des finances locales, offrant à la collectivité la capacité de financer ses projets tout en maintenant un équilibre budgétaire stable. En pratique, cela signifie que la commune dispose de marges de manœuvre confortables pour répondre aux besoins de ses habitants sans mettre en danger sa stabilité financière.

Parmi les points forts, Bourgogne-Fresne affiche un taux d'épargne brute de 20,1 %, nettement supérieur à la moyenne nationale de 14,1 % en 2024 et très au-dessus du seuil d'alerte fixé à 7 %. Cette épargne élevée témoigne d'une forte capacité à dégager des ressources propres pour financer l'investissement ou réduire l'endettement. La capacité de désendettement est également remarquable, avec seulement 1,4 année, ce qui indique un niveau de dette très faible au regard de l'épargne dégagée. Enfin, la trésorerie est très confortable, avec un fonds de roulement équivalent à 191,3 jours de dépenses, assurant une excellente liquidité pour faire face aux besoins courants.

En revanche, certains points appellent à la vigilance. La rigidité des dépenses, mesurée par le poids des charges incompressibles, est relativement élevée à 77,0 %, ce qui limite la flexibilité budgétaire de la commune. De plus, malgré un effort d'équipement correct de **124 €**/habitant, le taux d'effort d'équipement reste élevé à 36,8 %, ce qui pourrait contraindre les capacités d'investissement futures. Enfin, la légère décroissance démographique (-0,7 % sur 10 ans) constitue un facteur à suivre, car elle peut influencer les recettes fiscales et les besoins en services. Pour les prochaines décisions budgétaires, il sera prioritaire de maîtriser la rigidité des dépenses afin de préserver la capacité d'adaptation financière de la commune.



## 8 Potentiel d'investissement sur 5 ans

Ce potentiel est un ordre de grandeur de cadrage établi sur des hypothèses simplificatrices : emprunts existants supposés avoir une maturité résiduelle moyenne de 10 ans (50 % du capital remboursé sur le mandat), nouvel emprunt considéré comme débloqué en toute fin de mandat, taux de subvention moyen de 30 % appliqué sur le montant HT, dégradation de l'épargne brute de -2 %/an. Ces hypothèses sont purement théoriques. Tout projet d'investissement devra faire l'objet d'un calcul approfondi avec les données réelles — notamment les échéanciers de dette actuels, les taux d'intérêt du marché et les subventions effectivement mobilisables — avant tout engagement.

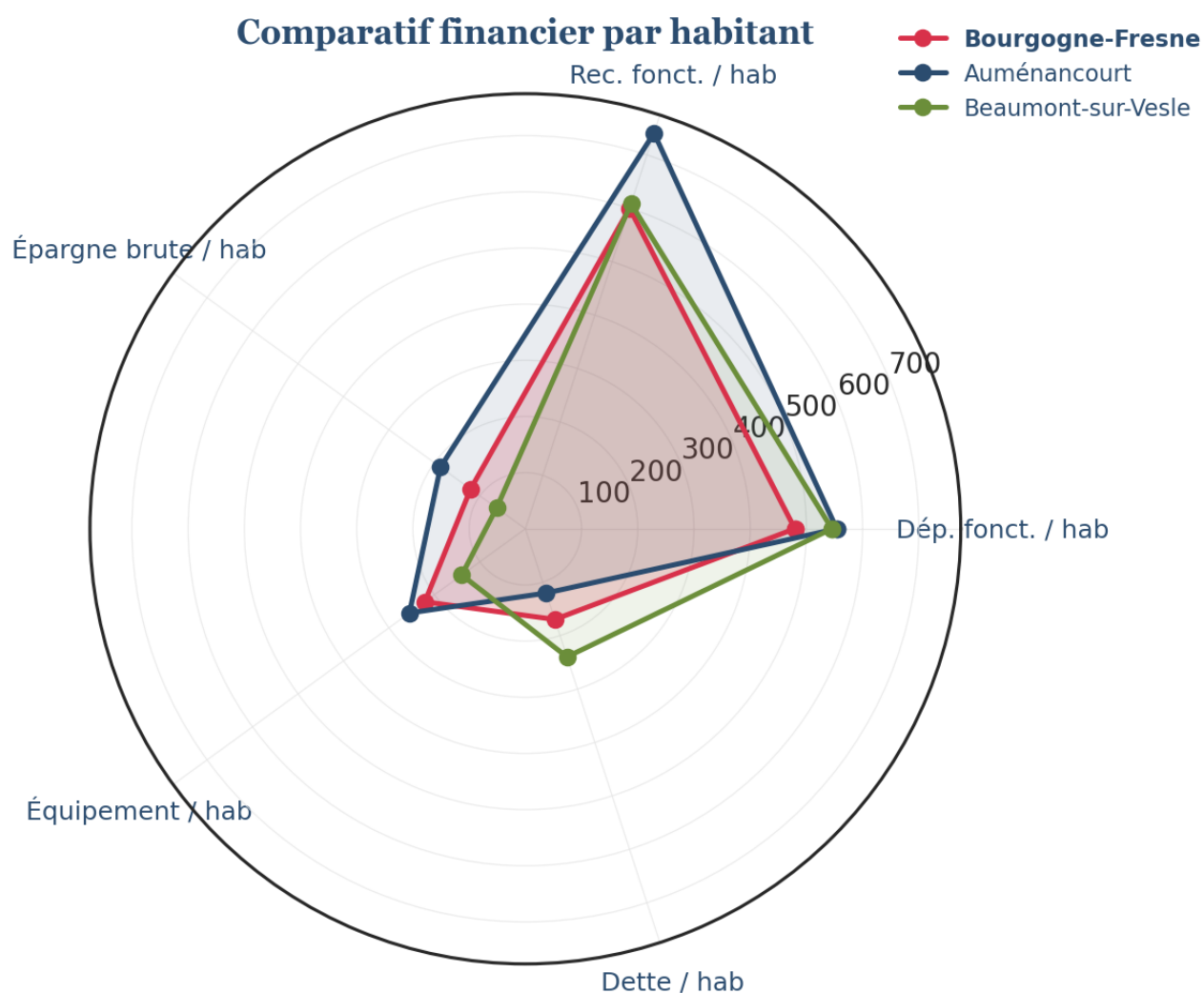
| Ligne                                                        | Montant                |
|--------------------------------------------------------------|------------------------|
| Surplus / Manque d'excédent disponible                       | -45 098 €              |
| Épargne nette cumulée 5 ans (-2 %/an)                        | 621 704 €              |
| <b>Capacité brute</b>                                        | <b>576 606 €</b>       |
| dont renouvellement petits équipements (100 €/hab sur 5 ans) | -145 400 €             |
| <b>Investissement structurant sur fonds propres TTC</b>      | <b>495 887 € TTC</b>   |
| dont subventions estimées (30 % du HT)                       | 184 803 € HT           |
| Emprunt réalisable HT (5 % — 10 ans — cap. désend. 5 ans)    | 561 350 € HT           |
| <b>Potentiel d'investissement sur 5 ans TTC</b>              | <b>1 141 439 € TTC</b> |
| dont subventions estimées (30 % du HT)                       | 425 381 € HT           |

### Hypothèses :

- Emprunts existants supposés avoir une maturité résiduelle moyenne de 10 ans (50 % du capital remboursé sur le mandat de 5 ans).
- Nouvel emprunt considéré comme débloqué en toute fin de mandat (cas le plus favorable).
- Dégradation de l'épargne brute estimée à -2 %/an (inflation charges > progression recettes).
- Taux de subvention estimé à 30 % en moyenne sur le HT. Varie fortement selon la nature des projets.
- Part communale convertie en TTC avec un coût net de TVA de 15 % (TVA 20 % partiellement récupérée via FCTVA 16,6 %).
- Emprunt calculé à taux fixe 5 % sur 10 ans. Seuil de désendettement maximum : 5 ans.
- Matelas de trésorerie cible : 125 jours de recettes de fonctionnement, reconstitué en priorité avant tout investissement.
- Budget principal uniquement. Les budgets annexes font l'objet de leur propre CFU.

## 9 Comparatif inter-communes

| Indicateur                               | Bourgogne-Fresne | Auménancourt | Beaumont-sur-Vesle |
|------------------------------------------|------------------|--------------|--------------------|
| Dette par habitant (€/hab)               | 169.69 €/hab     | 120.33 €/hab | 239.84 €/hab       |
| Dépense réelle fonctionnement / hab      | 479.60 €/hab     | 554.05 €/hab | 545.43 €/hab       |
| Effort d'équipement par habitant (€/hab) | 221.12 €/hab     | 254.99 €/hab | 139.97 €/hab       |
| Recettes de fonctionnement / hab         | 600.08 €/hab     | 740.79 €/hab | 608.65 €/hab       |
| Épargne brute / hab                      | 120.48 €/hab     | 186.74 €/hab | 63.22 €/hab        |



- En comparant les indicateurs financiers par habitant des trois communes, Bourgogne-Fresne présente des dépenses de fonctionnement par habitant (**480 €/hab**) inférieures à celles d'Auménancourt (**554 €/hab**) et légèrement inférieures à celles de Beaumont-sur-Vesle (**545 €/hab**). Ses recettes réelles de fonctionnement par habitant (**600 €/hab**) sont également plus faibles qu'à Auménancourt (**741 €/hab**), mais proches de celles de Beaumont-sur-Vesle (**609 €/hab**). L'épargne brute par habitant de Bourgogne-Fresne (**120 €/hab**) est nettement inférieure à celle d'Auménancourt (**187 €/hab**) et plus élevée que celle de Beaumont-sur-Vesle (**63 €/hab**). En matière d'effort d'équipement, Bourgogne-Fresne dépense **221 €/hab**, ce qui est inférieur à Auménancourt (**255 €/hab**), mais supérieur à Beaumont-sur-Vesle (**140 €/hab**). Enfin, la dette par habitant de Bourgogne-Fresne (**170 €/hab**) se situe entre celle d'Auménancourt (**120 €/hab**) et celle de Beaumont-sur-Vesle (**240 €/hab**).

Ces différences peuvent s'expliquer en partie par la taille des communes : Bourgogne-Fresne, avec 1 454 habitants, est plus peuplée que les deux autres, ce qui peut influencer certains coûts fixes et les capacités de recettes. Le caractère rural ou semi-rural de ces communes, ainsi que les choix politiques locaux en matière d'investissement et de gestion budgétaire, influent également sur ces indicateurs. Par exemple, l'effort d'équipement plus élevé à Auménancourt peut refléter un programme d'investissement plus ambitieux, tandis que la dette plus élevée à Beaumont-sur-Vesle pourrait traduire un recours plus important à l'emprunt.

Pour Bourgogne-Fresne, les points d'attention concernent notamment l'épargne brute par habitant qui, bien que positive, est inférieure à celle d'Auménancourt, ce qui peut limiter la capacité d'autofinancement des investissements futurs. Par ailleurs, la dette par habitant est modérée, mais non négligeable, ce qui nécessite un suivi afin d'assurer un équilibre financier durable. L'effort d'équipement, situé entre ceux des deux autres communes, témoigne d'une politique d'investissement équilibrée, mais à surveiller au regard des priorités locales.

# 10 Conclusion générale

## 10.1 Synthèse

Avec une note Finances Communes de 82/100 et le verdict « Situation financière solide », Bourgogne-Fresne présente en 2024 une situation financière saine et équilibrée. Le taux d'épargne brute atteint 20.10 %, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne nationale de 14,1 % en 2024 et très au-dessus du seuil d'alerte de la DGFIP de 7 %. La capacité de désendettement s'établit à 1.40 année, très en deçà du repère de vigilance de 12 ans, tandis que le taux d'endettement recule à 28.30 % contre 33.70 % en 2023 et 36.10 % en 2022. Dans sa strate DGCL, la commune se caractérise par un effort fiscal de 0,886031, inférieur à l'effort fiscal moyen de la strate de 1,030158, et par un potentiel financier de **746 €/hab**, également inférieur au potentiel financier moyen de la strate de **785 €/hab**, ce qui conduit à apprécier favorablement la performance financière atteinte malgré des marges de ressources comparativement un peu moins élevées.

Sur les trois derniers exercices, les recettes de fonctionnement progressent de **805 029 €** en 2022 à **860 260 €** en 2023 puis à **872 517 €** en 2024, tandis que les dépenses de fonctionnement diminuent de **729 404 €** à **716 339 €** puis à **697 339 €**. Cette évolution conjointe traduit une bonne maîtrise des charges et une progression continue des produits, ce qui explique le redressement marqué de l'épargne brute, passée de **75 625 €** en 2022 à **143 921 €** en 2023 puis à **175 178 €** en 2024, ainsi que de l'épargne nette, passée de **23 687 €** à **98 264 €** puis à **132 056 €** ; le taux d'épargne nette atteint ainsi 15.10 % en 2024, après 2.90 % en 2022. La marge d'autofinancement courant s'améliore parallèlement, passant de 97.10 % à 88.60 % puis à 84.90 %, et repasse sous le seuil usuel de 90 %, ce qui confirme le rétablissement des marges de manœuvre. Le principal point de vigilance demeure le taux d'incompressibilité, élevé à 77.00 % en 2024 contre 74.00 % en 2023, signe d'une rigidité encore forte des dépenses. Enfin, l'autonomie financière évolue de 51.10 % en 2022 à 51.90 % en 2023 puis à 54.00 % en 2024, tandis que le taux de DGF reste globalement stable à 30.20 %, 29.40 % puis 30.10 %, ce qui traduit une légère progression de la part de la fiscalité locale dans les recettes, sans modification majeure de l'exposition aux dotations.

En investissement, la commune a nettement accru son effort en 2024, avec des dépenses d'équipement de **321 510 €**, soit **221 €/hab**, contre **169 211 €** et **116 €/hab** en 2022, puis **127 716 €** et **88 €/hab** en 2023 ; les dépenses totales d'investissement atteignent **364 633 €**. Cet effort a été financé sans nouvel emprunt en 2024, principalement par l'épargne brute de **175 178 €**, l'épargne nette de **132 056 €** et les recettes d'investissement de **35 949 €**, avec un prélèvement sur le fonds de roulement de **-153 505 €** ; la dette continue néanmoins de diminuer, l'encours passant de **290 514 €** en 2022 à **289 857 €** en 2023 puis **246 734 €** en 2024. La trésorerie au 31/12 demeure élevée à **365 432 €**, soit 191.27 jours de fonctionnement, au-dessus du repère de gestion sereine de 125 jours, même après ce prélèvement. L'excédent de fonctionnement atteint par ailleurs **152 953 €** en 2024 ; l'écart avec l'épargne brute de **175 178 €** correspond aux opérations d'ordre, notamment chap. 68, sans décaissement réel. Dans ces conditions, le potentiel d'investissement estimé sur le prochain mandat de 5 ans, soit **1 141 439 € TTC**, doit être lu comme un ordre de grandeur de cadrage fondé sur des hypothèses simplificatrices : au vu d'une épargne en forte amélioration, d'un endettement en baisse et d'une trésorerie encore confortable, la commune paraît en mesure de poursuivre ses investissements sans dégrader sa situation financière, sous réserve de contenir la rigidité de ses charges et de ne pas reproduire durablement un prélèvement élevé sur le fonds de roulement.

## 10.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

| Forces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Faiblesses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux d'épargne brute a progressé régulièrement, atteignant 20,10 % en 2024, ce qui est supérieur au seuil sain (&gt; 15 %) et à la moyenne nationale (14,1 %).</li> <li>- La capacité de désendettement s'est nettement améliorée, passant de 3,80 ans en 2022 à 1,40 an en 2024, bien en dessous du seuil critique de 12 ans.</li> <li>- Le taux d'endettement a diminué de 36,10 % en 2022 à 28,30 % en 2024, restant largement sous le seuil sain de 50 %.</li> <li>- La trésorerie en jours est élevée, avec 191,30 jours en 2024, bien au-dessus du seuil sain (&gt; 125 jours).</li> <li>- L'autonomie financière progresse régulièrement, passant de 51,10 % en 2022 à 54,00 % en 2024, indiquant une meilleure part des impôts locaux dans les recettes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux d'incompressibilité des dépenses de fonctionnement est élevé à 77,00 % en 2024, dépassant largement le seuil critique de 70 %, ce qui traduit une rigidité budgétaire importante.</li> <li>- La marge d'autofinancement courant, bien qu'en amélioration, reste élevée à 84,90 % en 2024, proche du seuil de vigilance (90 %), ce qui peut limiter la capacité d'autofinancement libre.</li> <li>- Les dépenses d'équipement ont fortement augmenté en 2024 à 321 510 EUR, soit un effort par habitant de 221,12 EUR, ce qui représente un effort d'investissement élevé par rapport aux exercices précédents.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Opportunités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Menaces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'effort fiscal de la commune (0,886) est inférieur à la moyenne de la strate (1,030), indiquant une marge de mobilisation fiscale possible pour accroître les recettes locales.</li> <li>- La commune peut bénéficier des dotations mobilisables telles que la DETR, notamment grâce à son épargne nette positive en 2024 (132 056 EUR), qui facilite le cofinancement des projets d'investissement.</li> <li>- La baisse de l'encours de dette en 2024 (246 734 EUR) ouvre une opportunité de renégociation des conditions de la dette pour réduire le coût financier.</li> <li>- La croissance modérée des recettes de fonctionnement (872 517 EUR en 2024) combinée à une population stable (1 454 hab.) peut favoriser une diversification des recettes, par exemple via la valorisation du patrimoine communal.</li> <li>- La capacité d'investissement renforcée par l'épargne nette positive permet d'envisager des projets structurants soutenus par des subventions territoriales ou régionales.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La dépendance persistante à la dotation globale de fonctionnement (DGF) autour de 30 % en 2024 expose la commune à un risque de réduction ou de gel des dotations de l'État, ce qui pourrait fragiliser ses ressources.</li> <li>- La hausse des dépenses d'équipement à 321 510 EUR en 2024, bien que maîtrisée, peut entraîner un risque financier si les conditions de financement ou les subventions se raréfient dans un contexte économique incertain.</li> <li>- Le contexte macroéconomique marqué par une inflation élevée et une possible hausse des taux d'intérêt pourrait augmenter le coût de la dette et peser sur les charges futures, malgré une capacité de désendettement favorable.</li> <li>- Les pressions réglementaires et normatives croissantes, notamment en matière environnementale ou de sécurité, risquent d'alourdir les charges de fonctionnement et d'investissement à moyen terme.</li> <li>- Le vieillissement démographique potentiel, non directement chiffré ici, pourrait accroître les besoins en services sociaux et sanitaires, pesant sur les dépenses futures de la commune.</li> </ul> |



COMPRENDRE · EXPLIQUER · DECIDER

## Faites de vos chiffres un atout.

Commandez l'analyse financière de votre commune et abordez chaque conseil municipal avec une longueur d'avance.

- **Gagnez des mois d'apprentissage** — l'analyse de vos comptes est faite pour vous, prête à présenter dès votre prochain conseil.
- **Défendez vos choix, chiffres à l'appui** — un diagnostic clair et un comparatif avec les communes de votre choix, en conseil comme face à l'EPCI ou à la préfecture.
- **Un point de départ neutre et daté** — l'état réel de vos finances en début de mandat, pour décider sans dépendre de ce qu'on vous a laissé.

**Demander votre devis**

Une question, un projet particulier ? **Prendre rendez-vous avec Nicolas Habare →**

Une solution conçue par un ancien maire, expert en analyse financière.

**finances-communes.fr** · [contact@finances-communes.fr](mailto:contact@finances-communes.fr) · 03 74 02 62 30